



Projet Matu2027

Décisions et perspectives

Rapport explicatif

27 février 2026



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la formation et des affaires culturelles DFAC
Direktion für Bildung und kulturelle Angelegenheiten BKAD

Table des matières

1	Introduction.....	4
2	Décisions : ce qui change, ce qui demeure	6
2.1	Grille horaire	7
2.2	Autres buts du projet	8
3	Explications et justifications.....	9
3.1	Grille horaire	9
3.1.1	Langues : L1, L2, L3 et langues anciennes	11
3.1.2	Domaine des sciences humaines et sociales	12
3.1.3	Domaine des arts	13
3.1.4	Domaine des options obligatoires	13
3.1.5	Domaine MINT.....	14
3.1.6	Transversalité	16
3.1.7	Bilinguisme	16
3.2	Plan d'études	17
3.2.1	Thèmes transversaux et compétences transversales.....	17
3.2.2	Formats temporels, formats d'enseignement et d'apprentissage	19
4	Perspectives du projet Matu2027 : mise en œuvre et prévisions.....	22
4.1	Travaux nécessaires pour la reconnaissance de la maturité.....	22
4.2	Planification et mise en œuvre des projets d'écoles	23
4.3	Besoins en formation continue découlant du travail sur le projet	23
4.4	Autres travaux d'adaptation sous la responsabilité du service S2	23
4.5	Projets d'école : mise en œuvre dans l'école et l'enseignement	24

1 Introduction

La révision complète des bases légales de la maturité suisse en 2023 et 2024 entraîne des changements fondamentaux dans la formation gymnasiale dans toute la Suisse. Les cantons qui connaissent déjà un gymnase en quatre ans sont tenus d'adapter leurs filières de maturité aux exigences nationales d'ici 2029 au plus tard¹.

Avec le *projet Matu2027*, le Canton de Fribourg poursuit deux objectifs : d'une part, appliquer les prescriptions fédérales et intercantionales — le Règlement/Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM/ORM) et le Plan d'études cadre — et, d'autre part, renforcer l'identité propre des gymnases fribourgeois. Dans le, [mandat de projet du 14 juillet 2023](#), la Conseillère d'État Sylvie Bonvin-Sansonnens identifie deux priorités majeures : le *développement des compétences transversales* et la *promotion du bilinguisme*. Elle souligne qu'il s'agit de revaloriser l'enseignement interdisciplinaire et transdisciplinaire afin de permettre aux élèves d'apprendre au-delà des frontières des disciplines, tout en s'appuyant sur une formation disciplinaire solide. L'objectif est de les préparer à penser et agir avec assurance dans un monde qui n'est pas structuré par matières scolaires. L'enseignement gymnasial doit donc accorder une attention particulière aussi bien au traitement des thèmes transversaux qu'au développement des compétences transversales. Pour cela, des conditions-cadres structurelles et organisationnelles appropriées sont nécessaires.

Le groupe de pilotage du projet Matu2027, conduite par le Service S2 et réunissant également la rectrice et les recteurs des quatre collèges ainsi que le chef de projet, poursuit depuis lors les objectifs fixés dans *une démarche résolument participative*. En 2023/24, quelque quarante enseignantes et enseignants de tous les domaines disciplinaires et de l'ensemble des collèges du canton ont travaillé au sein de différents groupes. Leur tâche consistait à examiner de manière critique la pratique enseignante au regard des objectifs du projet, à recueillir de nouvelles idées et à les évaluer. Il en est résulté un [rapport d'impulsion](#), publié en juin 2025, qui présente les principes directeurs et l'orientation future de la maturité gymnasiale fribourgeoise. Ce rapport offre des approches pédagogiques innovantes, des concepts théoriques ainsi que des exemples concrets de mise en œuvre des idées proposées. Il sert ainsi de base et de source d'inspiration tant pour les travaux ultérieurs menés au niveau cantonal que pour la planification de la mise en œuvre d'un projet propre à chaque école.

Le rapport d'impulsion contient également des *principes directeurs* fixés par le groupe de pilotage, qui définissent le cadre pour la suite des travaux et identifient les marges de manœuvre permettant des innovations propres à chaque établissement. Ces principes directeurs pourront être complétés et, le cas échéant, adaptés au fil de l'avancement du projet. Parmi les éléments les plus importants figurent le *renforcement de l'autonomie* des élèves, le *développement et l'introduction progressive de nouveaux formats d'enseignement et d'apprentissage* — tels que l'enseignement en blocs, les séminaires ou des offres modulaires — ainsi qu'une pratique d'évaluation appropriée. Ces formats doivent compléter l'enseignement fondé sur les disciplines et les périodes de cours.

Les thèmes transversaux — tels que le développement durable, l'éducation à la citoyenneté, la numérisation et, pour Fribourg en particulier, le bilinguisme — doivent encore être plus valorisés.

L'ensemble des élèves est encouragé à participer régulièrement à des activités dans la langue partenaire et à s'engager de manière consciente en faveur du bien commun.

Avec la publication du rapport d'impulsion, la phase II du projet a débuté (année scolaire 2025/26). Au niveau cantonal, divers aspects ont été approfondis de manière à nouveau participative au sein de groupes

¹ Les cantons avec une durée du gymnase de trois ans ont jusqu'en 2035 pour changer leur réglementation.

de travail, notamment les conditions-cadres relatives à la *grille horaire*, aux *disciplines à option spécifique* et aux *plans d'études cantonaux*. Les propositions concrètes concernant la grille horaire et les options spécifiques ont été soumises, à l'automne 2025, à une *consultation* officielle auprès des actrices et acteurs du domaine de l'éducation et ouverte au public.

L'analyse de la consultation est désormais terminée : les réponses ont été évaluées, les discussions menées et les décisions arrêtées. Les résultats détaillés figurent dans un [rapport](#) séparé. Les conclusions tirées, à la lumière du projet Matu2027 et des résultats de la consultation, sont présentées dans le présent document : le chapitre 2 en expose une synthèse sous forme de décisions, tandis que le chapitre 3 en développe les explications et justifications.

Après une phase de préparation déjà en cours, le travail rédactionnel des plans d'études peut désormais commencer, maintenant que la grille horaire est connue. Avec le soutien de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Fribourg et sur la base du Plan d'études cadre suisse, des groupes de travail réunissant des enseignants et enseignantes de tous les collèges rédigent le plan d'études cantonal, désormais formulé selon une approche par compétences. Jusqu'à l'automne 2026, une large consultation dans les collèges ainsi qu'auprès de la plateforme Uni-Collèges est prévue. La validation et la publication du plan d'études cantonal sont prévues à la fin 2026. Parallèlement, des offres de formation continue adaptées seront conçues en collaboration avec la responsable de la formation continue S2 et le service de formation continue de l'Université de Fribourg. La fin de la phase II de Matu2027 est en outre marquée par d'autres clarifications centrales, par exemple concernant le travail de maturité et les ressources disponibles, qui donnent l'orientation nécessaire à la poursuite du projet.

S'appuyant sur le rapport d'impulsion ainsi que sur les conditions-cadres désormais clarifiées, les quatre collèges fribourgeois sont à présent invités à concrétiser les objectifs visés par le projet Matu2027 dans leur organisation scolaire et leur pratique pédagogique. Le cadre fixé leur laisse une marge de manœuvre suffisante pour développer leurs propres approches, en cohérence avec leurs profils respectifs. D'ici l'automne 2026, ils devront présenter les axes prioritaires et l'organisation des *projets de mise en œuvre* dont ils ont la responsabilité — et en débiter dès à présent la réalisation. Le calendrier de planification couvre les quatre années de la formation gymnasiale, soit les années scolaires 2027/28 à 2030/31. Ces années constituent désormais la phase III du projet Matu2027, durant laquelle l'accent du travail se déplace formellement du niveau cantonal vers celui des établissements.

Dans cette phase, le règlement révisé sur la formation gymnasiale sera également soumis à une consultation publique. Les premières classes bénéficieront d'un enseignement conforme au nouveau plan d'études et directives dès l'année scolaire 2027/28. Jusqu'en 2028, d'autres clarifications seront encore menées au niveau cantonal. Jusqu'en 2031, les écoles auront achevé les travaux liés au projet et le groupe de pilotage l'évaluation du projet Matu2027.

Dans la phase III, l'école et l'enseignement sont au premier plan ; les directions d'établissement, les enseignantes et enseignants, les conférences de branches, et ponctuellement aussi les élèves, sont sollicités et impliqués. Le projet Matu2027 continuera à veiller à les associer aux questions générales et à les informer régulièrement de l'avancement du projet. En définitive, la réforme vise à renforcer la qualité, l'attractivité et le dynamisme de l'école et de l'enseignement.

2 Décisions : ce qui change, ce qui demeure

À la fin de la phase II du projet Matu2027, de nombreuses décisions ont été prises, qui sont essentielles pour la suite du projet. Au centre figure la *grille horaire*, qui constitue la base opérationnelle de l'organisation scolaire et de l'enseignement. S'y ajoutent également des clarifications relatives aux deux objectifs du projet — le renforcement de la transversalité (particulièrement sous l'angle de l'autonomie) et du bilinguisme — ainsi que le renforcement des disciplines MINT (mathématiques, informatiques, sciences naturelles et techniques), qui s'est imposé au fil du projet comme un objectif de réforme tout aussi important. Le chapitre qui suit résume brièvement les domaines dans lesquels les clarifications et décisions ont conduit à des nouveautés, tout en soulignant l'importance du maintien de ce qui a fait ses preuves et qui continuera d'occuper une place significative dans les écoles.

2.1 Grille horaire

Direction de la formation et des affaires culturelles DFAC
Direktion für Bildung und kulturelle Angelegenheiten BKAD

Grille horaire Matu2027



Nbre de semaines scolaires 37

Disciplines selon RRM/ORM

Disciplines selon RRM/ORM																
Domaine / Discipline		Grille horaire					Projets				Total					exigence art. 18
		Saisie leçons hebdomadaires					Saisie de journées				(Leçons hebdomadaires calculées)					
Année scolaire		I	II	III	IV	Total	I	II	III	IV	I	II	III	IV	Total	
Langues	langue d'enseignement	4	4	4	4	16,0					4,00	3,96	3,83	4,00	15,78	
	2e langue nationale	3	3	3	4	13,0					3,00	2,97	2,87	4,00	12,84	
	3e langue (anglais)	3	2	3	3	11,0					3,00	1,98	2,87	3,00	10,85	
	Total	10	9	10	11	40,0	0	0	0	0	10,00	8,90	9,57	11,00	39,47	
Proportion langues dans le temps d'enseignement en %															31,78%	≥ 27%
MINT	mathématiques	4	4	4	4	16,0					4,00	3,96	3,83	4,00	15,78	
	informatique	2	2			4,0					2,00	1,98	0,00	0,00	3,98	
	biologie	2	2			4,0					2,00	1,98	0,00	0,00	3,98	
	chimie	2	2			4,0					2,00	1,98	0,00	0,00	3,98	
	physique			2	2	4,0					0,00	0,00	1,91	2,00	3,91	
	MINT approfondissement			2	2	4,0					0,00	0,00	1,91	2,00	3,91	
Total		10	10	8	8	36,0	0	0	0	0	10,00	9,89	7,65	8,00	35,55	
Proportion MINT dans le temps d'enseignement en %															28,62%	≥ 27%
SHS	géographie	3	2			5,0					3,00	1,98	0,00	0,00	4,98	
	histoire	2	2	2	2	8,0					2,00	1,98	1,91	2,00	7,89	
	économie et droit	2	2			4,0					2,00	1,98	0,00	0,00	3,98	
	philosophie			2	3	5,0					0,00	0,00	1,91	3,00	4,91	
	Total	7	6	4	5	22,0	0	0	0	0	7,00	5,94	3,83	5,00	21,76	
Proportion SHS dans le temps d'enseignement en %															17,52%	≥ 12%
Arts	arts visuels	2				2,0					2,00	0,00	0,00	0,00	2,00	
	musique	2				2,0					2,00	0,00	0,00	0,00	2,00	
	arts visuels ou musique		2	2		4,0					0,00	1,98	1,91	0,00	3,89	
	Total	4	2	2	0	8,0	0	0	0	0	4,00	1,98	1,91	0,00	7,89	
Proportion arts dans le temps d'enseignement en %															6,35%	≥ 6%
opt. oblig.	option spécifique		4	5	5	14,0		5			0,00	3,96	5,74	5,00	14,70	
	option complémentaire			2	1	3,0					0,00	0,00	1,91	1,00	2,91	
	travail de maturité			0,5	0,5	1,0		2	3		0,00	0,37	1,05	0,50	1,92	
	Total	0	4	7,5	6,5	18,0	0	2	8	0	0,00	4,32	8,71	6,50	19,54	
Proportion options obligatoires dans le temps d'enseignement en %															15,73%	≥ 15%
Temps d'enseignement total selon RRM/ORM		31,00	31,00	31,50	30,50	124,0	0	2	8	0	31,00	31,03	31,67	30,50	124,21	
sport		3	3	3	3	12,0										
science des religions				1		1,0										
Enseignement total		34,00	34,00	35,50	33,50	137,0	0	2	8	0						
Dont travail interdisciplinaire selon l'art. 20 al. 2 RRM/ORM																
discipline				2	1	3,0					0,00	0,00	1,91	1,00	2,91	
école						0,0	10	8	2	10	1,84	1,47	0,38	1,81	5,50	
Total		0	0	2	1	3,0	10	8	2	10	1,84	1,47	2,30	2,81	8,42	
Proportion interdisciplinarité dans le temps d'enseignement total en %															6,78%	≥ 3%

Ce qui change

Renforcement : Dans les disciplines suivantes, le nombre d'heures est augmenté pour permettre de nouveaux accents :

- MINT approfondissement : 4 heures
- Arts : 2 heures supplémentaires (en 1^{re} année)
- Géographie : 1 heure supplémentaire (en 1^{re} année)
- Économie et droit : 1 heure supplémentaire (en 2^e année)
- Options spécifiques : 5 jours de projet (en 3^e année)

Diminution : Dans les disciplines suivantes, le nombre d'heures est réduit au profit de nouveaux accents :

- Langues (Français, Allemand, Anglais) : 1 heure de moins chacune — en allemand et en anglais dans d'autres années que celles proposées initialement
- Philosophie : 1 heure en 3^e année
- Sciences des religions : 1 heure en 3^e année
- Physique : 2 heures en 2^e année
- Option complémentaire : 1 heure en 4^e année

Réorganisation : Le travail de maturité commence en 3^e année et se termine en 4^e année :

- Travail de maturité : ½ heure en 3^e année et ½ heure en 4^e année

Ce qui demeure

Avec la nouvelle grille horaire, le nombre total d'heures d'enseignement reste inchangé (137). La grille horaire est identique pour tous les collèges, ce qui permet au Canton de Fribourg de continuer à garantir une formation de haute qualité. L'enseignement disciplinaire — et donc la construction des savoirs — demeure au premier plan. Grâce aux nouveaux formats d'enseignement et d'apprentissage, qui visent à accorder davantage de place aux thématiques et compétences transversales, le travail interdisciplinaire est certes renforcé au sein même des disciplines, mais il se déploie également de plus amplement lors des journées de projet ou dans les options complémentaires.

L'enseignement des langues conserve une place importante, comme en témoigne le nombre d'heures qui lui est consacrée. Avec un pourcentage de 31,78 %, il demeure le domaine le plus important. Le RRM exige un minimum de 27 % pour les domaines des langues et du MINT (FR : 28,62 %). Les langues anciennes demeurent pleinement valorisées.

La part consacrée aux sciences humaines et sociales augmente même. La philosophie et les sciences des religions demeurent une caractéristique importante des collèges fribourgeois. L'organisation générale de l'enseignement reste globalement inchangée.

Inchangé : Les modifications du nombre d'heures proposées en consultation pour les disciplines suivantes ne sont pas appliquées :

- Mathématiques 2 (anciennement : MATH+)
- Option spécifique (OS)
- Langues anciennes

2.2 Autres buts du projet

Ce qui change

Pour traiter les thèmes transversaux et pratiquer l'interdisciplinarité, l'enseignement a besoin de formats d'apprentissage adaptés. Les collèges disposeront de 10 jours par année pour mettre en œuvre une pédagogie par projets, en lien direct avec le plan d'études. Les compétences et connaissances des élèves y seront évaluées. Ces journées se distinguent ainsi clairement des journées spéciales qui peuvent être organisées actuellement.

Dans le domaine du bilinguisme, les collèges disposent déjà d'offres variées et pertinentes, tant dans l'organisation scolaire que dans l'enseignement. Ces dispositifs seront désormais organisés, développés et renforcés par rapport à leur durée, leur contenu ainsi que par sur les aspects méthodologiques et didactiques.

Transversalité : De nouvelles conditions-cadres structurelles et organisationnelles sont mises en place afin de renforcer l'autonomie des élèves, compétence transversale considérée comme centrale dans le rapport d'impulsion.

Les journées de projet sont étendues : les collèges consacreront désormais dix journées de projets par année scolaire à l'enseignement interdisciplinaire et transversal.

Par ailleurs, l'option complémentaire est organisée sous la forme d'une offre semestrielle. Trois options complémentaires sont proposées : « Culture, communication et arts », « Ingénierie et sciences de la vie », « Individu et société ». Sous ces intitulés, les enseignantes et enseignants proposent des thématiques abordées selon les perspectives de plusieurs disciplines, faisant de l'option complémentaire un format véritablement interdisciplinaire et un outil important pour le développement des compétences transversales.

Bilinguisme : En 1^{re} année, toutes les élèves et tous les élèves suivent le cours de musique dans la langue partenaire (le Collège du Sud, sans section alémanique, aura son propre modèle). Dans l'apprentissage des langues, l'approche immersive est renforcée et devient obligatoire pour l'ensemble des élèves. Par ailleurs, certaines options complémentaires peuvent, comme jusqu'ici, être suivies dans la langue partenaire — davantage en italien et, désormais, également en anglais. Les échanges linguistiques sont davantage valorisés. Les compétences de base dans la langue d'enseignement sont renforcées dans les autres disciplines. Comme auparavant, des cours de soutien facultatifs sont proposés en 1^{re} année.

L'organisation du certificat de maturité bilingue est simplifiée et les conditions d'admission sont également assouplies. Le bilinguisme sera par ailleurs renforcé au sein des établissements grâce à des mesures appropriées (modèle fribourgeois de crédits, cf. rapport d'impulsion), visant à rendre plus visibles les efforts consentis dans ce domaine et à les valoriser pleinement.

MINT : L'enseignement dans les disciplines MINT (mathématiques, informatique et sciences naturelles et techniques) est renforcé grâce à l'introduction d'une nouvelle discipline d'approfondissement portant sur des applications et des enjeux sociétaux de cette dernière. Les élèves pourront choisir parmi les disciplines suivantes : mathématiques, informatique, biologie, chimie ou physique. Parallèlement, les options spécifiques *Physique et applications des mathématiques (PAM)* et *Biologie/Chimie* sont consolidées grâce à une augmentation de la dotation dans les branches scientifiques.

Ce qui demeure

Les collèges de la ville de Fribourg continueront à collaborer afin de garantir aux élèves germanophones une offre équivalente. Une collaboration entre écoles a également lieu dans la section francophone, lorsqu'elle crée une valeur ajoutée et des synergies pour les élèves.

3 Explications et justifications

3.1 Grille horaire

La grille horaire constitue un instrument essentiel pour atteindre les objectifs éducatifs définis dans le plan d'études. En tant qu'outil opérationnel, elle doit à la fois tenir compte des prescriptions, attentes et besoins d'ordre général, et intégrer les possibilités, l'expérience ainsi que les exigences issues de la pratique scolaire. Sa révision nécessite donc de considérer cet ensemble d'attentes à la fois large, abstrait et concret. Cela s'applique également à l'analyse des réponses recueillies lors de la consultation.

Dans le cadre du projet Matu2027, quarante enseignantes et enseignants issus de tous les domaines disciplinaires et de l'ensemble des gymnases du canton ont élaboré un rapport d'impulsion définissant les

principes directeurs et l'orientation de la future maturité fribourgeoise. Publié au printemps 2025, ce rapport présente des approches pédagogiques innovantes, des concepts théoriques ainsi que des exemples concrets de mise en œuvre des idées proposées. S'appuyant sur ce travail préparatoire ancré dans la pratique, le groupe de pilotage du projet Matu2027 a fixé d'importantes balises pour la phase de mise en œuvre, notamment le renforcement de l'apprentissage autonome des élèves, le développement et la consolidation de formats d'enseignement et d'apprentissage inter- et transdisciplinaires – l'interdisciplinarité devant représenter au moins cinq pour cent du temps total d'enseignement – ainsi que la remise du travail de maturité en 4^e année et l'organisation de l'option complémentaire par thématiques et par semestre. Ces objectifs ont des implications directes sur la grille horaire et doivent être pris en compte lors de sa définition.

La consultation, prise dans son ensemble, présente un tableau hétérogène et souvent contradictoire. Les réponses montrent notamment que les objectifs généraux du projet Matu2027 sont nettement moins pris en compte que les intérêts liés à des disciplines particulières ou à des acquis existants. Cela n'était certes pas inattendu, mais rend l'analyse des retours de la consultation plus complexe : la grande diversité des actrices et acteurs participants a conduit à un éventail de prises de position partielles et parfois contradictoires. Il s'agit désormais de les transformer — tant en ce qui concerne la grille horaire que la mise en œuvre du projet au sein des écoles — en solutions aussi constructives que pragmatiques.

Dans cet ensemble, certaines *tendances* se dessinent toutefois :

- en ce qui concerne le renforcement de disciplines ou de groupes de disciplines — en particulier dans le domaine MINT — une augmentation du volume d'enseignement est soutenue, tout en demandant en parallèle le développement d'offres spécifiques destinées à certains groupes d'élèves. Cela signifierait qu'il ne s'agit pas seulement de renforcer les disciplines en tant que telles, mais surtout de stimuler les élèves qui souhaitent relever des défis dans des domaines spécifiques.
- Plusieurs contributions soulignent également que l'analyse ne doit pas se limiter aux retours provenant des domaines scientifiques, mais intégrer aussi ceux des autres domaines d'études, lesquelles insistent sur *l'importance de compétences transversales* telles que le plurilinguisme, la résolution créative de problèmes ou encore la pensée interdisciplinaire et transversale. Ces compétences correspondent pleinement aux objectifs du projet Matu2027 et ne doivent, dans le cadre d'une telle consultation, être ni atténuées ni relativisées.
- Le *déséquilibre persistant entre les différents domaines disciplinaires* fait l'objet d'évaluations divergentes. Selon certaines prises de position, la grille horaire qui a été mise en consultation affaiblit le profil fribourgeois actuel, caractérisé par une forte valorisation des disciplines linguistiques et de la philosophie. D'autres voix en revanche appelle à un renforcement accru des disciplines MINT. Dans le domaine des sciences humaines et sociales, des revendications contradictoires s'opposent, que ce soit le maintien de la dotation horaire en philosophie ou le renforcement de celle en géographie.
- De nombreuses prises de position soulignent que *le bilinguisme constitue une valeur centrale* du Canton de Fribourg et doit, à ce titre, être renforcé de manière ciblée dans le domaine de l'éducation. Dans cette perspective, l'élargissement de l'enseignement immersif est expressément reconnu et soutenu. Ces mesures s'inscrivent directement dans les objectifs du projet.
- Sont particulièrement utiles les contributions apportant des indications pour améliorer l'organisation de nouvelles structures ou solutions. Dans l'ensemble, toutefois, les difficultés perçues l'emportent sur les propositions concrètes. Alors que Matu2027 dépasse par endroits les exigences de la CDIP, de nombreuses réponses tendent à freiner ces évolutions, voire à critiquer certaines prescriptions intercantionales.

Cela met clairement en évidence que Mme la Conseillère d'État Bonvin-Sansonnens n'a pas pu fonder les décisions à venir uniquement sur l'ensemble, pourtant soigneusement analysé, des réponses à la consultation. Elle a plutôt examiné ces réponses — précieuses dans leur diversité comme dans leurs divergences — afin d'évaluer dans quelle mesure elles permettent de soutenir les objectifs définis du projet, et de vérifier si ces objectifs demeurent adaptés, comme ils semblaient l'être encore deux ans auparavant.

3.1.1 Langues : L1, L2, L3 et langues anciennes

Langues	langue d'enseignement	4	4	4	4	16,0						4,00	3,96	3,83	4,00	15,78
	2e langue nationale	3	3	3	4	13,0						3,00	2,97	2,87	4,00	12,84
	3e langue (anglais)	3	2	3	3	11,0						3,00	1,98	2,87	3,00	10,85
	Total	10	9	10	11	40,0	0	0	0	0	0	10,00	8,90	9,57	11,00	39,47
Proportion langues dans le temps d'enseignement en %																31,78% ≥ 27%

- Par rapport à la grille actuellement en vigueur, le français, l'allemand et l'anglais ont chacun une heure de moins, comme proposé dans la consultation.
- Compte tenu des commentaires reçus lors de la consultation, la réduction en allemand aura lieu en 1^{re} année et non en 4^e année. La réduction en anglais aura lieu en 2^e année et non en 4^e année.
- Réduction en français : La réduction a lieu en 4^e année, où le nombre d'heures est actuellement le plus élevé. Un soutien facultatif pour les compétences de base dans la langue d'enseignement est offert en première année. Conformément au plan d'études cadre, les compétences de base doivent être promues dans toutes les disciplines. Les compétences linguistiques sont également construites au travers de journées projets.
- Réduction en allemand : La réduction a lieu non pas en dernière, mais en première année. L'offre d'immersion est en revanche renforcée : tous les élèves suivent une branche d'immersion en 1^{ère} année. Il est également possible de suivre l'option complémentaire durant un ou plusieurs semestres dans la langue partenaire. Les journées consacrées aux projets doivent être davantage bilingues. Les échanges linguistiques sont encouragés. Celles et ceux qui s'engagent davantage dans des activités bilingues en seront valorisés : le modèle fribourgeois de crédits constitue l'une des mesures permettant de rendre cet engagement visible.
- Réduction en anglais : En raison des résultats de la consultation, la réduction d'une heure d'anglais s'effectue non pas en 4^e, mais en 2^e année. Les offres d'immersion peuvent venir en complément de l'enseignement des langues, par exemple via la participation à un semestre d'OC en anglais.
- Comme jusqu'à présent, il est possible de suivre l'italien en langue 2 au Collège Saint-Michel.
- La part des langues dans le curriculum global reste de 31,78 %, un pourcentage toujours supérieur à celui des disciplines MINT (28,62 %), alors que le RRM exige pour les deux domaines un même minimum de 27 %.

Début de langue 3 latin ou italien

- Lors de la consultation, il a été proposé d'introduire la langue 3 italien et latin dès la première année scolaire. Actuellement, les élèves suivent des cours d'anglais en langue 3 pendant la

première année, puis choisissent entre l'anglais, l'italien ou le latin en langue 3 pour la deuxième année.

- Pour la nouvelle grille horaire, l'organisation actuelle est reprise, comme souhaité lors de la consultation. Il a été souligné que le latin et l'italien sont en concurrence directe avec l'anglais, ce qui expliquerait pourquoi ces deux disciplines sont moins souvent choisies.
- En 2^e année, l'italien et le latin comptent une heure d'enseignement de plus que l'anglais, étant donné que l'enseignement de l'italien commence sans connaissances préalables et qu'il n'existe pas d'autre possibilité permettant d'exercer le latin.
- Nouveaux termes : on ne parle plus de pont latin ou pont grec, mais simplement de latin et de grec.
- Compensation en 1^{re} année pour les langues anciennes : il est possible d'obtenir une dispense pour les deux heures d'histoire. Les compétences et contenus historiques sont également abordés dans les langues anciennes. Actuellement, la dispense est pratiquée ainsi : 1 heure de L2, 1 heure d'économie et droit, et — pour les élèves apprenant le latin et le grec — dispense de sciences des religions (2 heures).

3.1.2 Domaine des sciences humaines et sociales

SHS	géographie	3	2			5,0					3,00	1,98	0,00	0,00	4,98
	histoire	2	2	2	2	8,0					2,00	1,98	1,91	2,00	7,89
	économie et droit	2	2			4,0					2,00	1,98	0,00	0,00	3,98
	philosophie				2	3	5,0				0,00	0,00	1,91	3,00	4,91
	Total	7	6	4	5	22,0	0	0	0	0	7,00	5,94	3,83	5,00	21,76
Proportion SHS dans le temps d'enseignement en %															17,52% ≥ 12%

- La géographie passe de 4 à 5 heures, pour tenir compte du fait que le plan d'études cadre attribue à cette discipline la responsabilité principale de l'introduction de l'éducation au développement durable (thème transversal). Les compétences doivent toutefois être encouragées dans l'enseignement de toutes les disciplines, ainsi que dans la culture scolaire « whole school approach ».
- L'histoire reste inchangée (comme actuellement). Le plan d'études cadre attribue à cette discipline la responsabilité principale de l'éducation à la citoyenneté (thème transversal). Les compétences doivent être encouragées dans l'enseignement des autres disciplines, dans les journées de projets et dans la culture de l'école.
- La discipline économie et droit passe de 3 à 4 heures, comme proposé dans la consultation. Les réponses à la consultation confirment le principe d'au moins 4 heures pour une discipline fondamentale, le nouveau statut de cette branche.
- La philosophie passe de 6 à 5 heures. Elle reste ainsi une discipline importante (selon l'art. 11 RRM, la philosophie n'est pas une discipline fondamentale obligatoire, mais elle peut être proposée comme telle).
- Les sciences des religions sont réduites de deux à une heure. Cette branche n'est pas obligatoire selon les prescriptions fédérales, mais peut être proposées conformément à l'art. 14 du RRM. Déjà dans les années 1980, la grille horaire ne prévoyait qu'une heure hebdomadaire. Lors de la consultation, plusieurs prises de position ont souligné le lien étroit avec la philosophie. L'enseignement est donc déplacé de la 1^{re} année à la 3^e année, afin de permettre des synergies de contenu avec le cours de philosophie. Cette adaptation est soutenue par des retours issus de la consultation.

- Avec les deux disciplines supplémentaires (philosophie et sciences des religions) spécifiques au Canton de Fribourg, la part des sciences humaines et sociales est légèrement augmentée (17,52 % — auparavant 17,07 % — comparée aux 12 % exigés, sans même compter les sciences des religions).

3.1.3 Domaine des arts

Arts	arts visuels	2				2,0					2,00	0,00	0,00	0,00	2,00	
	musique	2				2,0					2,00	0,00	0,00	0,00	2,00	
	arts visuels ou musique		2	2		4,0					0,00	1,98	1,91	0,00	3,89	
	Total	4	2	2	0	8,0	0	0	0	0	4,00	1,98	1,91	0,00	7,89	
Proportion arts dans le temps d'enseignement en %															6,35%	≥ 6%

- Le domaine des arts est renforcé, car le RRM exige désormais qu'il représente au moins 6 % du temps d'enseignement.
- La grille horaire proposée dans la consultation reste inchangée.
- Par rapport à la situation actuelle, deux heures sont ajoutées, l'enseignement de la musique et des arts visuels étant dispensé en première année à tous les élèves (choix dès la 2^e année).
- En première année, la musique sera désormais enseignée dans la langue partenaire, ce qui est également soutenu dans les réponses à la consultation.

3.1.4 Domaine des options obligatoires

opt. oblig.	option spécifique	4	5	5	14,0		5		0,00	3,96	5,74	5,00	14,70		
	option complémentaire		2	1	3,0				0,00	0,00	1,91	1,00	2,91		
	travail de maturité		0,5	0,5	1,0		2	3	0,00	0,37	1,05	0,50	1,92		
	Total	0	4	7,5	6,5	18,0	0	2	8	0	0,00	4,32	8,71	6,50	19,54
Proportion options obligatoires dans le temps d'enseignement en %														15,73%	≥ 15%

Option spécifique (OS) :

- Pour répondre aux remarques faites lors de la consultation, l'OS conserve le même nombre d'heures qu'actuellement et avec la même répartition sur les années.
- La liste actuelle des OS reste inchangée. Cela a été confirmé lors de la consultation. L'enseignement dans l'OS met l'accent sur le travail propédeutique scientifique.

Option complémentaire (OC) :

- Contrairement à ce qui avait été proposé lors de la consultation, cette option comptera une heure de moins en quatrième année. Elle sera donc enseignée pendant trois semestres. Cette réduction se fait au profit de l'OS qui revient ainsi à la dotation actuelle.
- Trois options complémentaires sont proposées : « Culture, communication et arts », « Ingénierie et sciences de la vie » et « Individu et société ». Dans le cadre de ces OC, les enseignants et enseignantes proposent différents thèmes portant sur des sujets variés. Ainsi, l'option complémentaire devient interdisciplinaire et se prête particulièrement bien à la mise en valeur des thèmes et compétences transversaux.
- Les élèves choisissent la même OC pour les deux années (prescription du RRM). À l'intérieur de cette option complémentaire, ils peuvent choisir les thématiques proposées.

- L'enseignement a lieu durant un semestre. Au 1^{er} semestre de la 3^e année, les élèves de 3^e et de 4^e année sont regroupés, ce qui permet d'élargir l'offre. Au 2^e semestre, seuls les élèves de 3^e année suivent l'option complémentaire. La note de maturité correspond à la moyenne des trois notes semestrielles. Les options complémentaires peuvent être proposées et suivies en allemand, en français, en italien ou en anglais. La participation à un séminaire peut être subordonnée à la participation à un autre séminaire. Cette mesure répond à la crainte exprimée lors de la consultation que l'enseignement puisse être trop superficiel. La direction de l'école peut décider si un séminaire peut être lié au travail de maturité.
- Les réponses recueillies lors de la consultation ont mis en évidence l'importance des actuelles options complémentaires Psychologie/Pédagogie et Sport. Ces disciplines pourront être intégrées dans la nouvelle organisation des options complémentaires. En outre, un enseignement sur une année en 3^e année demeure envisageable, comme les écoles ont la possibilité d'exiger la participation à un séminaire d'introduction comme condition d'admission à un séminaire ultérieur.

Travail de maturité :

- Comme prévu dans la consultation, le travail de maturité sera achevé au plus tard à la fin du premier semestre de la 4^e année. Un groupe de travail clarifiera d'autres questions d'ici l'été 2026. En principe, la durée totale du travail devrait être réduite. La forme organisationnelle des séminaires devrait également rester inchangée. Cela contredit en partie les résultats de la consultation. La principale préoccupation, à savoir une possible surcharge des élèves en 4^e année, est contrecarrée par l'allègement général en année terminale. Grâce au nouvel horaire, cette année est sensiblement allégée, particulièrement au dernier semestre.

Sport :

- Conformément aux exigences de la Confédération (loi sur l'encouragement du sport), l'enseignement du sport comprend trois heures hebdomadaires (*statu quo*).

3.1.5 Domaine MINT

MINT	mathématiques	4	4	4	4	16,0					4,00	3,96	3,83	4,00	15,78
	informatique	2	2			4,0					2,00	1,98	0,00	0,00	3,98
	biologie	2	2			4,0					2,00	1,98	0,00	0,00	3,98
	chimie	2	2			4,0					2,00	1,98	0,00	0,00	3,98
	physique				2	2	4,0				0,00	0,00	1,91	2,00	3,91
	MINT approfondissement				2	2	4,0				0,00	0,00	1,91	2,00	3,91
	Total	10	10	8	8	36,0	0	0	0	0	10,00	9,89	7,65	8,00	35,55
Proportion MINT dans le temps d'enseignement en %															28,62% ≥ 27%

Domaine MINT dans son ensemble :

- Le domaine MINT est renforcé : par rapport à la situation actuelle (34 heures), il bénéficie désormais de 36 heures, cette augmentation étant justifiée par une dotation jusqu'ici minimale au regard des exigences du RRM. Cette consolidation a été largement saluée lors de la consultation, en particulier par les représentants des filières scientifiques de l'Université de Fribourg et de l'ETHZ/EPFL. Elle se traduit par quatre heures supplémentaires dans la discipline d'approfondissement MINT, avec un accent sur des applications et des enjeux sociétaux en lien avec la discipline, et par la réduction de deux heures de physique en

discipline fondamentale (sauf pour les élèves d'OS PAM). Malgré ce renforcement, la dotation globale du domaine MINT ne dépasse le minimum requis par le RRM que de 1,84 %.

- Jusqu'à présent, seules les disciplines mathématiques et physique étaient enseignées en dernière année. Désormais la discipline approfondissement des MINT est également enseignée à ce niveau.
- Suite aux retours de la consultation, la discipline fondamentale physique sera enseignée non pas en 2e et 3e année comme proposé, mais en 3e et 4e année. En 3e année, les connaissances en mathématiques plus avancées qu'en 2e année seront utiles pour suivre les cours de physique. Les disciplines MINT bénéficient ainsi d'une présence accrue en dernière année scolaire.

Discipline d'approfondissement MINT :

- La discipline d'approfondissement MINT met l'accent sur des applications et des enjeux sociétaux liés à la discipline choisie. Cela permet de mieux la distinguer de la discipline fondamentale et de l'option spécifique, ce qui était également souhaité lors de la consultation.
- Les élèves peuvent choisir un approfondissement dans l'une des disciplines suivantes : mathématiques, informatique, biologie, chimie ou physique. Cette matière est enseignée pendant deux ans. Il s'agit là d'une adaptation souhaitée à la suite de la consultation, qui proposait une matière pour la 3e année et une autre pour la 4e année. La note de la matière MINT dans le certificat de maturité est combinée avec la note de la discipline fondamentale correspondante.
- Pour les élèves d'OS PAM, la discipline d'approfondissement est la physique (cours spécifique). Les élèves d'OS BIC peuvent choisir entre informatique et physique.
- La coopération entre les écoles est importante afin de garantir aux élèves une possibilité de choix et d'optimiser la taille des groupes.

Mathématiques 2 :

- Les commentaires reçus lors de la consultation sont pris en compte et l'organisation actuelle reste en vigueur. À partir de la 2e année, il est possible de choisir Mathématiques 2. Dans ce groupe séparé, une heure supplémentaire est dispensée de la 2e à la 4e année.
- Les mathématiques 2 sont obligatoires pour les élèves qui choisissent l'option spécifique physique/applications des mathématiques (OS PAM) et biologie/chimie (OS BIC). Tous les autres élèves peuvent choisir ce niveau de mathématiques sans critères supplémentaires.
- Pour les élèves ayant choisi Mathématiques 1, une nouvelle possibilité s'offre de suivre les mathématiques en tant que discipline d'approfondissement.

OS Physique/Application des mathématiques (PAM) et OS Biologie/Chimie (BIC) :

- L'OS BIC a un profil scientifique plus marqué et la préparation aux études en sciences naturelles et médecine s'en trouve renforcée. Cela permet de tenir compte des commentaires formulés notamment par l'EPFL/ETH et les représentants des filières scientifiques.
- OS PAM : nouveau : même nombre d'heures que les autres OS, c'est-à-dire 4-5-5. En 3e et 4e année, une matière d'approfondissement spécifique à cette OS, la physique. Le cours de Mathématiques 2 est obligatoire comme jusqu'à présent. Comparé à la situation actuelle, cela offre aux élèves 4 heures de cours supplémentaires.
- OS BIC : même nombre d'heures que les autres OS, c'est-à-dire 4-5-5. En 3e et 4e années, ces élèves choisissent la physique ou l'informatique comme discipline d'approfondissement. Dorénavant, le cours de Mathématiques 2 doit être choisi. De ce fait, les élèves de cette option

spécifique bénéficient de jusqu'à 5 heures de cours supplémentaires par rapport à la situation actuelle.

3.1.6 Transversalité

D'après l'aperçu de la grille horaire révisée et définitive (p. 5), il apparaît que l'objectif fixé par le Canton de Fribourg — consacrer 5 % du temps d'enseignement aux tâches et thèmes transversaux — bénéficie d'un appui temporel tout à fait adéquat. Avec une proportion calculée de 6,78 %, les collèges fribourgeois se distinguent nettement dans le contexte suisse, où la moyenne se situe à proximité du minimum fédéral fixé à 3 %.

3.1.7 Bilinguisme

Dans les classes monolingues, les mesures suivantes sont prévues pour les élèves :

- Dorénavant, tous les élèves suivent, en 1^{re} année, la branche d'immersion Musicque.
- Les écoles peuvent proposer une autre branche d'immersion facultative en 1^{re} année, au sein d'une classe comprenant des élèves des deux sections linguistiques, si possible.
- Il reste également possible de suivre l'option spécifique ou un ou plusieurs semestres de l'option complémentaire en immersion dans la langue partenaire.
- Lorsque le sport est proposé sous forme modulaire, il est partiellement enseigné en groupes mixtes linguistiques.
- Les journées de projet peuvent fournir l'occasion de pratiquer le bilinguisme.
- Les échanges de classes et de groupes avec des collèges d'autres cantons sont maintenus ; les échanges linguistiques doivent par ailleurs être renforcés.
- Échanges individuels : élèves fribourgeois dans des gymnases suisses ou des écoles à l'étranger ; élèves d'autres cantons ou pays accueillis dans les collèges fribourgeois.
- Tandems de classes au sein de l'école (classes allemand/français) et e-tandem (échange virtuel), comme actuellement.
- Tandems individuels entre élèves, comme jusqu'ici. Des activités de promotion des échanges linguistiques, organisées par les écoles, existent également (p. ex. Rencontre lunch).
- Immersion totale.
- Cours à option libre préparant aux diplômes de langue (allemand, français, anglais, espagnol).
- Activités culturelles : les offres telles que chorale, ensembles instrumentaux, etc., sont bilingues.
- Les événements scolaires (p. ex. dernier jour de classe des élèves de maturité, manifestations sportives, journées sportives) sont organisés de manière plus fréquente et délibérément bilingue.

La promotion du bilinguisme s'applique également au Collège du Sud. En cas de besoin, les mesures seront adaptées, notamment parce que l'école ne dispose pas de deux sections linguistiques.

Certificat de maturité bilingue

Outre la maturité gymnasiale bilingue français/allemand, il est également possible d'obtenir dans le Canton de Fribourg la maturité gymnasiale bilingue français/italien. La première est en cours de révision dans le cadre du projet Matu2027. Les nouveautés principales sont les suivantes :

- Il n'existe désormais qu'un seul type de classe bilingue (auparavant Bilingue standard et Bilingue plus) et les conditions d'admission sont assouplies afin d'augmenter son attractivité. Cela facilite également l'organisation et la communication dans les écoles, tout en favorisant une plus grande diversité des profils des élèves.
- Les élèves particulièrement performants ont la possibilité de choisir le module complémentaire B+ : la première et la deuxième langue sont suivies au niveau de la langue première, selon le modèle de la « double langue maternelle », déjà appliqué par le passé.

- Afin de garantir l'atteinte d'un niveau plus élevé dans la langue partenaire (C1 selon le cadre européen de référence), une heure supplémentaire est introduite en deuxième année.
- L'accès depuis une classe non bilingue demeure assuré : l'admission en 2^e année dans une classe bilingue est préparée par l'enseignement en immersion en 1^{ère} année (musique et éventuellement une autre discipline).
- En ville de Fribourg, les classes bilingues restent composées d'élèves des deux sections linguistiques.

3.2 Plan d'études

Dans le cadre du projet Matu2027, des travaux intensifs sont actuellement menés sur la structuration et la définition des contenus du plan d'études cantonal, lequel sera publié sous forme numérique. Les nouvelles pondérations entre l'enseignement disciplinaire et l'enseignement transdisciplinaire visées par la réforme impriment leur marque non seulement à la grille horaire, mais également au plan d'études, en particulier s'agissant de la transversalité. La section qui suit présente un état des lieux des travaux relatifs au plan d'études, dont l'achèvement est prévu pour fin 2026.

3.2.1 Thèmes transversaux et compétences transversales

La finalité du plan d'études cantonal consiste à décrire de manière précise la mission éducative des gymnases fribourgeois et à définir les objectifs pédagogiques propres à chaque discipline. En d'autres termes, le plan d'études expose ce que les élèves des gymnases fribourgeois doivent savoir et être capables de faire au terme de leur formation gymnasiale : d'une part, les exigences fondamentales, respectivement les compétences de base, et, d'autre part, les exigences élargies. Il précise de quelle manière les savoirs, ainsi que les compétences disciplinaires et transversales, sont structurés, développés et enrichis de manière systématique et continue. Il présente en outre les possibilités permettant d'initier et d'accompagner les processus d'apprentissage individuels. Enfin, il décrit les connaissances, aptitudes et attitudes essentielles qui préparent les élèves à entreprendre des études supérieures et à assumer des responsabilités exigeantes dans la vie professionnelle et sociale.

Par le plan d'études, les gymnases fribourgeois sont tenus de se conformer à un cadre obligatoire dans lequel s'inscrivent l'enseignement et l'apprentissage. Ce plan constitue un instrument de référence essentiel pour les écoles et le corps enseignant dans leur travail éducatif concret ; il revêt ainsi une importance déterminante tant pour le développement de l'école que pour le développement de l'enseignement. Pour les élèves et leurs parents, pour les autorités politiques, les institutions de formation ainsi que pour le public intéressé, le plan d'études illustre l'ensemble du champ de la formation gymnasiale dans le Canton de Fribourg et explique ainsi que clarifie les objectifs et contenus éducatifs. Le plan d'études cantonal s'appuie par ailleurs sur le plan d'études cadre de la CDIP.

Compétences transversales et domaines thématiques : Le développement des compétences transversales ainsi que le traitement des thématiques transversales occupent une place centrale dans le plan d'études fribourgeois. Les compétences transversales, qui dépassent les savoirs propres à chaque discipline ainsi que aptitudes et attitudes qui y sont associées, revêtent une importance croissante dans notre société. Pour faire face aux défis contemporains, il ne suffit pas de disposer de connaissances et de compétences issues de différentes disciplines ; il est également nécessaire de développer la capacité :

- d'analyser un domaine et son environnement et de saisir les liens entre les disciplines (compétences d'ordre cognitif et relatives aux contenus) ;
- de développer sa personnalité (compétences personnelles et d'autorégulation) ;

-
- de communiquer et de collaborer avec autrui (compétences socio-communicatives).

L'acquisition des compétences disciplinaires et transversales vise le *développement de l'autonomie des apprenantes et des apprenants*, l'apprentissage autonome et responsable constituant en effet l'un des objectifs essentiels de la formation gymnasiale.

Dans ce contexte, la littérature scientifique met en évidence un lien étroit entre le développement de l'autonomie et le dossier d'apprentissage (portfolio de présentation ou portfolio d'apprentissage). Ce dernier favorise la structuration des compétences transversales, permet d'évaluer l'engagement et le développement des élèves et contribue à renforcer leurs capacités réflexives et métacognitives en matière d'auto-évaluation. Pour ces raisons, l'introduction d'un instrument soutenant la réflexion et la progression des apprentissages des élèves – par exemple un journal d'apprentissage – s'avère nécessaire.

Une importance particulière est accordée à plusieurs domaines thématiques transversaux, qui jouent un rôle essentiel dans la dimension interdisciplinaire et pluridisciplinaire de la formation gymnasiale. Sur la base d'une solide formation disciplinaire, les domaines suivants sont intégrés de manière approfondie dans l'enseignement et font l'objet d'une promotion ciblée :

- Propédeutique scientifique
- Interdisciplinarité
- Numérique
- Éducation au développement durable (EDD)
- Éducation à la citoyenneté (apprentissage de la démocratie)

Alors que, dans les deux premiers domaines mentionnés, ce sont plutôt les disciplines ainsi que l'articulation de leurs approches et de leurs méthodes qui priment, la numérisation, et avec elle les questions liées à l'intelligence artificielle, constitue une thématique transversale et omniprésente, à laquelle aucune discipline ne peut se soustraire.

Un accent particulier de l'évolution du gymnase porte également sur l'éducation au développement durable ainsi que sur l'éducation à la citoyenneté, deux domaines étroitement liés au monde contemporain et aux défis qu'il présente. S'il appartient en premier lieu à la géographie d'assumer la responsabilité de la première, et à l'histoire celle de la seconde, les autres disciplines ne peuvent toutefois se soustraire à leur responsabilité face au traitement de ces thématiques transversales actuelles.

Les plans d'études sont contraignants pour les écoles et pour le corps enseignant et constituent, pour les établissements comme pour les enseignantes et enseignants, une référence essentielle pour leur travail éducatif concret. Ils engagent les disciplines à s'inscrire dans un cadre obligatoire et cohérent, au sein duquel l'enseignement et l'apprentissage peuvent se déployer. Ils fixent les compétences, les contenus et les objectifs d'apprentissage à atteindre dans un domaine de formation donné ; ils contiennent en outre des indications relatives aux aspects méthodologiques et didactiques, au cadre temporel ainsi qu'à l'évaluation. Ils sont structurés de manière systématique, définissent les champs thématiques et leur ordonnancement, et offrent une marge de manœuvre pour la différenciation. Toutefois — et c'est ce qui les distingue des programmes internes aux écoles — les plans d'études se limitent à des principes directeurs et demeurent très généraux. Leur caractère global et abstrait ouvre au corps enseignant de précieuses marges de liberté dans la conception de l'enseignement et leur permet de choisir parmi une grande variété de méthodes, qu'ils peuvent adapter aux exigences et aux besoins divers des élèves.

Alors que le plan d'études cantonal détermine le cadre structuré de la formation gymnasiale, les **plans d'études des branches** en décrivent la mise en œuvre concrète dans l'enseignement. La responsabilité de cette opérationnalisation incombe, d'une part, aux conférences de branche internes à l'établissement, qui se réunissent régulièrement sous la direction d'une ou d'un responsable désigné par la direction de l'école, et, d'autre part, aux enseignantes et enseignants eux-mêmes.

Les conférences de branche internes aux écoles ont pour mission d'assurer la coordination, la garantie de la qualité ainsi que le développement continu de l'enseignement. En collaboration, les enseignantes et

enseignants d'une même discipline veillent à la mise en œuvre du plan d'études au niveau de l'école et à l'élaboration des programmes de la branche ainsi que des planifications annuelles. Elles veillent en outre à garantir la cohérence et l'harmonisation des programmes entre les différentes enseignantes et enseignants et leurs classes. Parmi leurs responsabilités figurent également l'échange sur les méthodes d'enseignement éprouvées, sur les résultats d'apprentissage et sur les modalités d'évaluation (p. ex. évaluation en commun), ainsi que l'examen critique des supports didactiques (sélection des moyens d'enseignement).

Sur la base du plan d'études cantonal, ainsi que des programmes internes et des directives en vigueur, les enseignantes et enseignants planifient et organisent l'enseignement. Afin de permettre l'acquisition des compétences définies par le plan d'études, ils sélectionnent des contenus appropriés, déterminent les méthodes et les supports didactiques à utiliser et prennent des décisions pédagogiques adaptées aux prérequis et besoins des élèves. Ils veillent par ailleurs à la mise en œuvre effective du plan d'études dans leur enseignement et se coordonnent à cet effet avec la conférence de branche.

En résumé, il convient de souligner que le plan d'études cantonal et les programmes des branches sont indispensables à la conception d'un enseignement ciblé et efficace. C'est sur la base de cette articulation que se construit un enseignement capable de répondre à la fois aux exigences générales et abstraites de la formation gymnasiale et aux besoins individuels et concrets des élèves.

3.2.2 Formats temporels, formats d'enseignement et d'apprentissage

Le développement des ressources, respectivement le renforcement des compétences, peut continuer à s'effectuer dans le cadre de l'enseignement disciplinaire régulier tel que défini par la grille horaire. Toutefois, des plages temporelles moins strictement structurées, permettant la mise en place de dispositifs pédagogiques alternatifs, revêtent une importance croissante. Elles présentent l'avantage de pouvoir adapter l'environnement d'apprentissage aux objectifs du plan d'études fribourgeois, rendant ainsi l'apprentissage autonome et la différenciation individuelle plus aisément réalisables pour les élèves.

Les écoles ont dès lors la responsabilité de créer des conditions favorables à un apprentissage interdisciplinaire, par projets, problématisé ou encore autonome. Elles veillent ainsi à mettre à disposition des élèves des plages temporelles appropriées (demi-journées bloquées sur plusieurs semaines, journées ou semaines de blocs, journées de projet, enseignement en périodes, etc.) ainsi qu'un environnement d'apprentissage adéquat. Afin d'illustrer ces possibilités, diverses modalités de mise en œuvre sont présentées ci-après. Bien qu'elles ne soient pas nouvelles et que certaines aient déjà fait leurs preuves, elles sont appelées à prendre une importance croissante dans le cadre du développement à venir de l'école et de l'enseignement.

Format d'apprentissage	Description	Remarques
Enseignement interdisciplinaire (enseignement disciplinaire, co-enseignement, activités transversales)	Deux ou plusieurs enseignants travaillent ensemble, dans une même classe, à un projet interdisciplinaire.	Idéalement, certaines périodes sont placées consécutivement dans l'emploi du temps afin de faciliter la collaboration et de permettre des phases de travail plus longues.
Enseignement multidisciplinaire	Un thème est enseigné simultanément dans deux ou plusieurs disciplines (RLP p. 20).	Cet enseignement n'impose aucune contrainte d'emploi du temps ; une simple coordination entre les enseignants concernés est nécessaire.

Apprentissage auto-organisé accompagné	Les élèves travaillent de manière autonome, tout en étant accompagnés par un ou plusieurs enseignants.	Le temps consacré à l'apprentissage auto-organisé peut varier selon les objectifs, les connaissances préalables et les besoins des élèves.
Cours en blocs	Certaines disciplines mettent une partie de leur dotation horaire en commun. Ces heures "mutualisées" sont regroupées en un demi-jour. Les disciplines participantes disposent ainsi d'un cadre temporel plus long, exploitable sur plusieurs semaines (proportionnel aux heures mises en commun).	Ces cours en blocs se prêtent à des projets disciplinaires ou interdisciplinaires.
Semaine bloc	Deux ou plusieurs disciplines sont impliquées. Les cours en blocs s'étendent sur dix demi-journées (30–35 périodes de travail pour les classes), qui peuvent être réparties, par exemple, en séquences de deux et trois jours. Différentes formes et méthodes de travail sont possibles.	Pendant cinq jours, plusieurs enseignants s'engagent dans un projet commun (interdisciplinaire, transversal, disciplinaire, mixte, thématique), éventuellement avec l'appui d'experts externes.
Demi-journées bloc	Deux (ou éventuellement trois) disciplines sont enseignées ensemble sous forme de demi-journées bloc réparties sur plusieurs semaines.	Tous les formats d'apprentissage nécessitant de larges plages temporelles (comme les cours en blocs) sont possibles. Les domaines transversaux sont prioritaires.
Bloc de plusieurs leçons	Les enseignants organisent une activité commune regroupant plusieurs classes, préparée et exploitée dans les classes respectives.	Exemple : une conférence sur un thème donné, animée par une professeure ou un professeur de l'université, ou par un enseignant de l'établissement.
Tandem de classes	Une ou plusieurs périodes de deux classes ont lieu simultanément, permettant des rencontres régulières pour des projets communs.	Variante particulièrement prometteuse pour l'enseignement des langues.

Bilan et perspectives : Dans les « Recommandations relatives aux domaines d'enseignement transversaux » de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), il est indiqué que les compétences transversales doivent être développées dans les trois domaines suivants : les compétences méthodologiques, y compris les compétences génériques d'ordre cognitif ; les compétences personnelles et d'autorégulation ; ainsi que les compétences socio-communicatives.

Dans le Plan d'études cadre (PEC)², chaque discipline décrit la manière dont elle contribue au développement de ces compétences, contributions qui sont reprises dans le plan d'études cantonal et, le cas échéant, légèrement adaptées. Il appartient enfin aux écoles de s'accorder sur des lignes directrices conceptuelles et de créer des conditions propices aux formats d'enseignement et d'apprentissage

² [Plans d'études - EDK](#)

permettant de soutenir de manière ciblée la construction et l'approfondissement des compétences transversales. Relèvent notamment de ce domaine de responsabilités les aspects suivants :

- Formation continue et accompagnement du corps enseignant en vue de promouvoir une « culture de la transversalité » ;
- Préparation et planification du travail de maturité ;
- Engagement des élèves en faveur du bien commun ;
- Évaluation fondée sur les compétences.

Dans les premiers chapitres du Plan d'études cadre (PEC), les notions de compétence ainsi que le modèle de référence des compétences sont introduites et définies. Il y est clairement établi que les compétences transversales et les domaines d'enseignement transversaux revêtent une importance centrale pour la formation gymnasiale. En raison de leur nature interdisciplinaire, ces domaines ne sont pas uniquement développés au sein des disciplines spécifiques, mais font également l'objet d'une coordination structurée entre les différentes branches.

Ces chapitres introductifs présentent les principes fondamentaux des domaines d'enseignement transversaux, leurs contenus et leur portée, de manière à fournir aux établissements et aux conférences de branche des orientations concrètes en vue de leur mise en œuvre et de leur développement.

Il appartient ensuite aux disciplines de décliner les principes généraux énoncés dans le PEC et de préciser, dans le plan d'études cantonal (chapitre 4), la contribution propre de chaque branche aux domaines transversaux. Les plans d'études disciplinaires jouent, à cet égard, un rôle déterminant dans la construction progressive de ces compétences ; ils offrent aux écoles un cadre stimulant en matière de développement de l'enseignement et de l'institution scolaire. Renforcer, de manière concertée, les compétences des élèves dans le champ de la transversalité tout au long des axes de développement constitue ainsi un défi majeur que doivent relever les disciplines.

Les plans d'études des branches, largement débattus et solidement étayés, s'inscrivent dans la continuité du rapport d'impulsion publié en mai 2025 et confèrent aux gymnases fribourgeois un profil distinctif et résolument tourné vers l'avenir. Ils témoignent du caractère prometteur et porteur du processus de développement engagé. Le plan d'études cantonal définit un cadre destiné à soutenir l'évolution de la formation gymnasiale ; malgré son caractère contraignant, il a pour ambition de favoriser l'élan en faveur du développement scolaire et pédagogique et de renforcer durablement la capacité de transformation des établissements.

4 Perspectives du projet Matu2027 : mise en œuvre et prévisions

S'agissant des questions de portée générale, telles que le plan d'études ou la grille horaire, des clarifications sont menées de manière continue durant l'année scolaire 2025/26, ainsi que par la suite, parallèlement à la planification et à la mise en œuvre des travaux réalisés au sein des collèges.

Afin de coordonner ces travaux menés simultanément, le groupe de pilotage s'appuie sur une liste chronologique recensant ce qui a déjà été clarifié ainsi que ce qui le sera et à quel moment. Ce document, régulièrement mis à jour, est accessible en version numérique dans le cadre du projet Matu2027. Il sert de référence aux directions d'école et aux responsables de projet dans les collèges et leur permet d'assurer une planification fiable.

Le tableau qui suit en présente un extrait-

4.1 Travaux nécessaires pour la reconnaissance de la maturité

Tâches	A clarifier	Quand
Grille horaire	Réduction du nombre d'heures dans certaines disciplines : accompagnement des enseignantes et enseignants concernés dans la recherche de solutions.	Immédiatement
Plan d'études cantonal	Le plan d'études cantonal est disponible sous forme de première ébauche et peut être consulté.	08.06.2026
	La résonance des plans d'études des branches est discutée	Jusqu'au 09.10.2026
	Rédaction finale des plans d'études des branches	Jusqu'au 18.11.2026
	Les plans d'études des branches sont adoptés	12.2026
	Le S1 est informé sur le plan d'études cantonal	Jusqu'au 03.2027
Formats d'apprentissage et d'enseignement transversaux	Les collèges définissent leur conception de l'enseignement transversal et du travail de projet transversal (contenus, formes, organisation)	31.10.2026
	Les lignes directrices des écoles relatives à la dimension transversale de l'enseignement sont discutées au sein de la CODESS et adaptées en cas de besoin	12.2026
Ressources	Répartition équitable des ressources en personnel nécessaires pour les quelque 5 % de formats d'enseignement transversaux : solutions internes aux écoles fondées sur les règles cantonales (5 % du temps de travail et des salaires sont réservés aux journées de projets).	07.2026
	Il existe un fonds d'innovation pour de nouveaux formats d'apprentissage	07.2026
Bilinguisme	Le modèle fribourgeois de crédits (cf. rapport d'impulsion) est développé dans les écoles.	10.2026
	Les offres et les formes d'enseignement bilingue sont travaillées	27.02.2026
	La forme de la maturité bilingue est décidée	27.02.2026
Travail de maturité	Le plan d'études pour le Travail de maturité existe	10.2026
Compétences basales	Les compétences basales sont fixées dans les plans d'études des disciplines	12.2026

	La vérification de l'acquisition des compétences de base est compréhensible.	12.2026
Echanges / Mobilité	Il a été clarifié où et comment cela sera réglé.	12.2026
Engagement pour le bien commun	Il a été clarifié où et comment cela sera réglé.	12.2026
Evaluation en commun	Un concept cantonal existe	2.2026
Equité	Des documents régissent le dialogue avec le S1 et l'Université	6.2027

4.2 Planification et mise en œuvre des projets d'écoles

Projet d'école	Sur la base des travaux préparatoires dans le cadre du projet (notamment le rapport d'impulsion), des clarifications obtenues jusqu'à présent et en cours (voir ci-dessus) ainsi que d'une analyse de la situation actuelle et souhaitée par rapport aux objectifs du projet Matu2027, chaque collège planifie un projet de mise en œuvre spécifique à son établissement.	30.9.26 En cours
	La planification des collèges (axes/objectifs de développement, organisation du projet, calendrier) est évaluée au sein du Copil afin que la mise en œuvre puisse commencer conformément au projet scolaire accepté.	Dès 10.2026
	Les expériences acquises par les collèges dans le cadre du projet sont prises en compte dans la formulation des règlements et des directives au niveau cantonal.	En cours

4.3 Besoins en formation continue découlant du travail sur le projet

Formation continue	Dans le cadre de leur travail de planification des projets d'école, les collèges définissent leurs besoins en matière de formation continue – au niveau canton, école et individu.	30.9.26 Coopération étroite et continue avec le service de FoCo de l'Université
	Offres de formation continue dans les domaines suivants : - Enseignement orienté compétences - Formats d'apprentissages et d'enseignement transversaux - Formes d'évaluation adaptées en conséquence - Bilinguisme / Immersion	Dès l'automne 2026

4.4 Autres travaux d'adaptation sous la responsabilité du service S2

Développement de la qualité	Le concept de qualité S2 est adapté, notamment en ce qui concerne l'établissement de rapports (rendu de comptes).	06.2028
Orientation professionnelle et aux études	Le concept actuel est examiné et, si nécessaire, actualisé.	06.2027
	La plateforme Uni-Collèges avec toutes les branches fonctionne.	06.2028

Dialogue entre les niveaux de formation Plateforme Uni-Collèges	Un échange régulier et structuré avec le degré secondaire I (S1) existe, mais il doit être renforcé et formalisé.	06.2027
Conditions de réussite et de promotion	Examen des conditions actuelles, en tenant compte des directives d'admission.	12.2026
Directives et règlements	Regroupement des deux règlements (études et examens) et examen des formulations actuelles.	Juin 2028
	RPens : adaptations nécessaires dans le domaine de la gestion du personnel.	Dépendant des autres groupes de travail
	Directives sur les conditions d'admission	06.2027
	Directives certificat de maturité multilingue (fr, al, it)	10.2026
	Directives Travail de maturité	10.2026
	Directives sport-arts-formation	11.2028
	Description, forme et contenu des examens de maturité (DFCM ; directive interne)	11.2028
ISA	Adaptation aux nouvelles réglementations	Dès 12.2026

4.5 Projets d'école : mise en œuvre dans l'école et l'enseignement

Le mandat confié par Madame la Conseillère d'État Sylvie Bonvin-Sansonens le 18 juin 2025 prévoit que les objectifs de la réforme de la maturité, respectivement du projet fribourgeois Matu2027, soient mis en œuvre par les collèges dans le cadre de projets propres à chaque établissement. Pour l'année scolaire 2025/26, il s'agit, d'une part, de s'approprier et de discuter les travaux préalables du projet — en particulier le rapport d'impulsion — et, d'autre part, de planifier et de préciser la conception des travaux de mise en œuvre qui débiteront dès l'automne 2026 dans les collèges. Le travail mené au sein des écoles s'articule autour de la question directrice suivante : *Que souhaitons-nous réaliser dans notre école — toujours en lien avec le projet Matu2027 — et de quelle manière ?*

Cette phase de réflexion s'étend sur une année et aboutit à une définition précise, par chaque collège, des objectifs du projet qu'il entend poursuivre ainsi que de l'organisation du projet qu'il souhaite mettre en place à partir de l'automne 2026 (année scolaire 2026/27).

L'exigence d'une conception de l'enseignement fondée sur les compétences s'adresse à **l'ensemble de l'établissement scolaire**. Les directions d'école ainsi que les autres instances internes assument une coresponsabilité quant à la mise en œuvre et à la réussite du développement de l'enseignement tel qu'esquissé dans le rapport d'impulsion. Les écoles accordent en outre une attention particulière aux **axes de développement**, qui s'étendent de manière interdisciplinaire sur l'ensemble des quatre années de formation gymnasiale :

- Un tel axe de développement, fondamental et construit de manière progressive, est représenté par le **travail de maturité**. Celui-ci mobilise les compétences disciplinaires et transversales acquises par les élèves au fil des années, ainsi que leurs talents personnels, leurs idées et leurs domaines d'intérêt.
- Un autre axe de développement, étroitement lié à la préparation du travail de maturité, concerne la **promotion de l'autonomie**. La mission des écoles consiste ainsi à préparer progressivement les élèves à la maturité — le travail de maturité en étant le moyen le plus complet et le plus visible — et à les conduire vers un niveau d'autonomie toujours plus élevé.
- Afin de renforcer **l'enseignement bilingue français-allemand**, qui constitue un élément identitaire fondamental des gymnases fribourgeois, les écoles encouragent la mise en œuvre de projets

bilingues, tels que décrits dans le rapport d'impulsion. À cette fin, elles mettent en place des offres accessibles, permettant à tous les élèves de faciliter l'accès à la langue partenaire, et introduisent un système de crédits pour la validation des activités réalisées dans cette langue.

- Les écoles promeuvent et valorisent également **l'engagement des élèves en faveur du bien commun** (RRM/ORM, art. 23). De nombreux élèves s'investissent déjà de manière volontaire pour le bien commun, par exemple au sein du conseil des élèves, d'un club sportif ou d'une association de jeunesse. Les écoles reconnaissent et soutiennent cet engagement extrascolaire et en rendent les résultats ainsi que les effets visibles. Elles créent en outre, au sein même de l'établissement, des opportunités ciblées permettant aux élèves de s'engager au service du bien commun.
- Dans le cadre du processus de développement interne à l'établissement, les directions d'école veillent en outre à ce que les dispositifs qualifiants (tels que les offres de formation continue interne) ainsi que les mesures de soutien (notamment la collaboration au sein du corps enseignant, la disponibilité des ressources et le développement de la culture scolaire) puissent déployer leurs effets à tous les niveaux du développement de l'enseignement, du personnel et de l'organisation.